

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	38	38 + 6 pouvoirs

Date de convocation

4 septembre 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, FEVEZ Clément, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUILIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, GARAT Cédric, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JOSSELIN Sylvine, LECLERC Raymond, PALIN Laurent, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, LANG Christophe.**

Représentés : **BERTHAUX Evelyne pouvoir donné à RAMAND Anne, BRENEUR Robert pouvoir donné à PALIN Laurent, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adoption du Rapport d’activité 2024 du service public Déchets Ménagers et assimilés
N° de délibération : DE_2025_090

La Présidente rappelle que le service public d’élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par la Communauté de communes De l’Aire à l’Argonne pour :

- La collecte des déchets ménagers dont elle a confié l’exécution à une entreprise spécialisée,
- La gestion du haut de quai sur les deux déchèteries dont l’une est située à Ville devant Belrain, l’autre à Vaubecourt

La partie traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au Syndicat Mixte d’Etudes et de Traitement de la Meuse (SMET) qui gère :

- Le traitement des déchets ménagers collectés en porte à porte,
- La collecte et le traitement du verre,
- La prévention des déchets ménagers,
- Le bas de quai des deux déchèteries de la CCAA,

Tous les éléments techniques et financiers du service, de la collecte à l'élimination des déchets ménagers, sont retranscrits dans le rapport d'activité du service. Ce document est une synthèse des données fournies par le SMET, les divers prestataires et les données communales et intercommunales connues.

Ce dernier a pour objectif :

- De fournir les informations techniques et financières essentielles permettant d'apprécier la gestion du service public d'élimination du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- D'assurer la transparence sur les coûts du service public,
- D'inciter à la maîtrise des coûts,
- De promouvoir le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Un exemplaire de ce document est transmis aux communes membres de la Communauté de Communes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Il devra être mis à disposition du public pour consultation.

Vu l'article L. 2224-5, L.1141113 et L.1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 et son décret d'application n°2015-1827 du 30 novembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu l'exposé de la Présidente et la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- de transmettre ce rapport à chaque Commune membre de la Communauté de Communes afin de leur permettre de le présenter à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.09.18 09:30:58 +0200
Ref:9460773-14240073-1-D
Signature numérique
la Présidente